



R.12 Technique de traitement des archives iconographiques et audiovisuelles



Composante
Institut
Universitaire
de Technologie
Dijon-Auxerre-
Nevers

Présentation

Heures d'enseignement

CMI	Cours Magistral Intégré	9h
TD	Travaux Dirigés	9h

Modalités de contrôle des connaissances



Session 1 ou session unique - Contrôle des connaissances

Nature de l'enseignement	Modalité	Nature	Durée (min.)	Nombre	Coefficient	Remarques
	CC (contrôle continu)	CC : Ecrit et/ou Oral				C6.2 Organiser matériellement et intellectuellement des fonds d'archives et les décrire (R2.01 Coeff 2) C6.3 Définir et mettre en place des mesures et des actions pour assurer la conservation matérielle des fonds d'archives (R2.01 Coeff 1)
